



Dominique VERSINI
Adjointe à la Maire de Paris
Chargée des solidarités, de la lutte contre
l'exclusion, de l'accueil des réfugiés et de la
protection de l'enfance

Paris, le 26 mars 2020

Monsieur le Président,

L'épidémie de Coronavirus qui sévit actuellement en France a des répercussions importantes sur le fonctionnement la protection de l'enfance.

Les services de milieu ouvert qui assurent aujourd'hui l'accompagnement des enfants en risque de danger dans leur famille sont contraint à une organisation et un fonctionnement limité en raison de la difficile mobilisation des professionnels (arrêts maladies liés à l'épidémie, garde d'enfant(s) suite à la fermeture des écoles, etc.). En outre, cette situation comme l'application des consignes nationales, impliquent, de facto, la réduction des déplacements, le maintien d'un contact dématérialisé plutôt que de visu avec les enfants et les familles, et des enfants confinés à domicile alors même que la situation familiale a été reconnue particulièrement fragile.

Les lieux d'accueil, départementaux et associatifs, font face à des difficultés du même ordre, auxquelles s'ajoutent l'impérieuse nécessité de garantir aux enfants accueillis des conditions de prise en charge dignes et sécurisées, aussi bien la nuit qu'en journée.

La Maire de Paris a écrit dès le 17 mars 2020 au Secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance pour lui faire part de ces difficultés et de demander un appui plus important pour le secteur.

Nous y demandons en particulier :

- L'accueil des enfants des personnels de la protection de l'enfance au sein des crèches et des écoles restées ouvertes pour le personnel soignant. Ce point a été réglé depuis.
- La possibilité pour les préfetures de requérir du personnel pour garantir dans ce secteur la continuité du service public, en particulier dans les lieux où les enfants sont accueillis.
- Une position nationale claire sur les conditions de mise en œuvre des droits de visite et d'hébergement des enfants.
- Des laissez-passer autorisant les professionnels à se déplacer pour se rendre sur leur lieu de travail.
- Un cadre réglementaire sur les conditions de mise à disposition de personnels au sein des établissements publics ou associatifs, absolument nécessaire pour utiliser au mieux les ressources du territoire.

- La mobilisation de lieux dédiés et géré par l'État pour prendre en charge les jeunes migrants en errance sur Paris et ainsi maîtriser le risque sanitaire tout en assurant une protection des enfants qui seraient identifiés dans ce cadre.

Par ailleurs, pour répondre, de manière précise, à vos questions :

Les MECS peuvent et doivent continuer les admissions afin de préserver tant que possible les enfants mis en danger dans leurs familles. Concernant les jeunes en situation de fugue, ils peuvent évidemment réintégrer leur établissement. En revanche, la mise en place des mesures barrières et d'une surveillance de leurs éventuels symptômes est préconisée.

Nous sommes également préoccupés par la continuité des soins et des prises en charge des enfants en situation complexe ou souffrant de troubles du comportement, et nous vous rejoignons sur la difficulté que peut représenter pour eux un confinement. Sur ce sujet, l'Etat nous a assuré être attentif et a demandé la continuité de l'activité des établissements et services médico-sociaux.

Concernant les établissements en confinement total et en effectifs réduits qui auraient atteint leur capacité totale, nous développons au maximum les conditions pour y faire face, y compris en ayant recours à l'intérim, aux personnels volontaires de structures fermées de chaque association, voire à des mutualisations de personnels entre associations. Par ailleurs, la Ville a mis en place un appel à volontariat pour que nos agents viennent appuyer les associations particulièrement mises à mal par le contexte.

Nous avons par ailleurs mis en place des livraisons de masques dans les établissements associatifs et départementaux, ainsi qu'une référence médicale par territoire que les établissements peuvent contacter pour des conseils voire visites.

Enfin, pour soutenir les associations, nous facilitons à la fois les versements et les démarches et nous déclenchons les paiements par 12e jusqu'au mois de mai.

En vous remerciant de la mobilisation de votre réseau auprès des enfants et des familles accompagnés par la protection de l'enfance, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Dominique VERSINI

Monsieur Daniel Goldberg
Président de l'Uriopss Ile de France
Maison des Associations de Solidarité
16 rue des Terres au Curé – 75 013 Paris